



CONCOURS PHOTOS 2019

du 15 juin au 15 août 2019

Sur le thème « TU T'ES VU QUAND T'AS LU »

REGLEMENT

Article 1 – Organisateur

La médiathèque communale de Saint-Blaise, organise un concours de photographies du 15 juin au 15 août 2019.

Article 2 – Inscription

Pour participer, il suffit d'être âgé de 10 à 100 ans et plus. L'inscription est gratuite. Le bulletin d'inscription est disponible à la médiathèque, sur simple demande par mail ou téléchargeable sur son site :

✉ mediathequedesaint@gmail.com

🌐 <https://saintblaise.mediatheque06.fr/>

L'inscription entraîne automatiquement d'autoriser l'organisateur à divulguer les noms, prénoms et âges des gagnants, voire de l'ensemble des participants, à l'issue des résultats.

Toute inscription incomplète, illisible, inexploitable, envoyée après la date limite, ou ne correspondant pas au thème sera considérée comme nulle.

Article 3 – Thème

Le thème de ce concours « Tu t'es vu quand t'as lu » a pour but d'encourager la lecture grâce à des postures de lectures insolites. Il s'agit de photographier une personne en train de lire dans une position qui peut être particulière, originale, inattendue... (la tête en bas, les pieds en l'air, dans l'eau, sur l'herbe, sur un bras...).

Article 4 – Modalités

Chaque participant devra adresser ses photographies (maximum 3), accompagnées du bulletin d'inscription dûment complété, par mail avant le 15 août 2019 à mediathequedesaintblaise@gmail.com suivant les caractéristiques ci-après :

- format JPEG avec une taille comprise entre 500 Ko et 2 Mo,
- noir et blanc ou couleur,
- sans contour ou encadrement,
- sans nom, logo ou copyright,
- nom du fichier correspondant au titre de la photographie indiqué sur le bulletin d'inscription,
- photomontage interdit.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas exposer de photographies susceptibles de porter atteinte à la sensibilité du public.

Les photos seront publiées, imprimées par l'organisateur et exposées, tout au long du mois de septembre 2019 à la médiathèque aux jours et heures d'ouverture au public et sur sa page Facebook.

Article 5 – Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, les participants autorisent l'organisateur à exposer, reproduire et communiquer au public sur tout support (site internet, page Facebook, journal municipal...), les photographies prises dans le cadre du concours. Les participants s'engagent au préalable, à faire signer une autorisation de reproduction et de droit à l'image aux personnes prises en photo.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de non respect du droit à l'image.

Article 6 – Votes

Les photographies seront évaluées sur la pertinence par rapport au thème, sur leur originalité et leur qualité artistique. Deux catégories sont prévues : jeunes (de 9 à 17 ans) et adultes (à partir de 18 ans).

Les lauréats seront désignés après le 30 septembre 2019 et en fonction des résultats suite aux :

- votes des internautes (nombre de « j'aime » ou « j'adore » sur notre page Facebook pour chaque photographie)
- votes du public (une boîte sera présente lors de l'exposition des photos pour récolter les votes)
- votes du jury final (composé de personnes ne participant pas au concours et choisies de façon discrétionnaire par l'organisateur).

La participation au concours entraîne, de la part de chaque participant, l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions prises par le jury.

L'organisateur garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi et la loyauté des membres du jury.

Article 7 – Remise des prix

La remise des prix aura lieu le vendredi 4 octobre 2019 à 17h00 à la médiathèque de Saint-Blaise.

Les prix seront remis en main propre aux gagnants. Ces derniers sont tenus d'être présents ou représentés par une personne de leur choix dûment mandatée en cas d'impossibilité.

Les résultats seront affichés à la médiathèque, ainsi que publiés sur les différents supports de communication (site internet, page Facebook, journal municipal...).



CONCOURS PHOTOS 2019 du 15 juin au 15 août 2019

Sur le thème « TU T'ES VU QUAND T'AS LU »

BULLETIN D'INSCRIPTION

1^{ère} partie – PARTICIPANT OU RESPONSABLE LEGAL (pour les mineurs)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone 1 : _____ Téléphone 2 : _____

Courriel : _____ @ _____

2^{ème} partie – MINEUR PARTICIPANT

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Je soussigné(e), autorise, en ma qualité de (~~barrer les mentions inutiles~~) **Mère** **Père** **Tutrice** **Tuteur** l'enfant indiqué en 2^{ème} partie du présent document à participer au concours photos 2019 sur le thème « Tu t'es vu quand t'as lu » organisé par la médiathèque de Saint-Blaise.

3^{ème} partie – TITRES DES PHOTOGRAPHIES PRESENTEES

N° 1 : _____

N°2 : _____

N°3 : _____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours photos 2019 sur le thème « Tu t'es vu quand t'as lu » organisé par la médiathèque de Saint-Blaise.

Date _____ Signature : _____